



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 juillet 2021 à 10 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet à 10 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel à la Maison du Pays de la Communauté de Communes du Fronsadais (Saint Germain de la Rivière - 33240), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup>/07/2021

Etaients présents :

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210708-2021\_41-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS		Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX	Ex	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	Ex	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	P
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	Ex	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	Ex	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD		Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	Ex	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210708-2021\_41-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Allain GANDRE, Délégué titulaire de la CDC Estuaire donne procuration à Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Estuaire  
Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais donne procuration à Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais  
Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye  
Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye  
Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye  
Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la CALI

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,  
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021, 18 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

## DELIBERATION n° 2021 - 41

Objet : Décision budgétaire Modificative n° 1 pour l'exercice 2021

Rapporteur : Nicolas TELLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-19 en date du 08 avril 2021 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2021.

Considérant qu'au vu de l'exécution budgétaire et du contexte, il est aujourd'hui nécessaire d'apporter des modifications en investissement.

Section d'Investissement

Dépenses supplémentaires

SMK Libourne

En date du 6 septembre 2017, les membres du bureau syndical ont autorisé l'acquisition d'un ensemble immobilier d'une superficie de 11 798 m<sup>2</sup> auprès de la Société « Mitjaville » situé au 229 avenue de l'Épinette, à Libourne dans le but de remplacer l'actuelle déchèterie de l'Épinette devenue obsolète. Le montant de l'investissement pour l'achat du terrain s'élevait à 1 300 000€.

L'objectif du Smicval est de réhabiliter les locaux afin d'accueillir un projet de tiers-lieu du réemploi et de la réduction déchet : un Smicval Market (déchèterie nouvelle génération) associé à un ensemble d'activités connexes qui devront permettre de réparer, fabriquer, apprendre, travailler, chiner, consommer différemment, échanger, visiter, jardiner, composter, se détendre...

Cependant, l'entreprise DSV-Mitjaville, ayant pour projet la construction d'un futur site sur la commune de Izon, le 28 novembre 2018, les membres du Bureau Syndical ont autorisé la signature d'une convention opérationnelle de 3 ans avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA), afin que celui-ci se porte acquéreur du foncier à la place du SMICVAL, permettant ainsi à cette entreprise de pouvoir continuer à rester sur place en tant que locataire, jusqu'à la fin de leurs travaux. De ce fait, l'entreprise DSV-Mitjaville devient le locataire de l'EPF NA via une Convention d'Occupation Précaire (COP), le SMICVAL n'ayant pas la compétence de percevoir des loyers.

En septembre 2020, le groupe DSV a revendu l'entreprise Mitjaville au groupe PHM. Ainsi, la délocalisation de cette entreprise vers le site d'Izon n'était donc plus d'actualité. L'entreprise Mitjaville souhaitant pouvoir prolonger la durée de la COP avec l'EPF NA, le rachat de ce terrain n'a pas été prévu au budget 2021. Or, une modification de durée n'est pas possible.

De plus, en signant la convention opérationnelle avec l'EPF NA, le Smicval s'est engagé, au rachat du foncier avant la fin du délai de portage, soit avant le 6 décembre 2021. L'entreprise Mitjaville doit donc avoir quitté les lieux avant cette date.

Par conséquent, il convient donc de prévoir cette acquisition de terrain au budget 2021 tout en précisant que les loyers perçus par l'EPF NA, viendront en déduction du prix de cession du foncier, au profit du Smicval.

Ainsi, le budget nécessaire pour l'achat de ce foncier est inférieur au montant initial et il est estimé à ce jour, à 1 050 000€ TTC incluant ainsi, le prix de cession, les frais notariés et les frais annexes, déduction faite des loyers de Mitjaville, perçus par EPF NA.

Sur l'opération 73 (SMK Libourne)

Pour les raisons invoquées ci-dessus, il est nécessaire de prévoir 1 050 000€ de crédits supplémentaires.

*Total dépense supplémentaire opération 73 = +1 050 000 €*

### Recettes supplémentaires

Ce coût sera financé exclusivement par le biais d'un emprunt comme cela avait été convenu en 2017.

**BILAN DEPENSES INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES= + 1 050 000.00€.**

**BILAN RECETTES INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES= + 1 050 000.00 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
OP 73 (SMK Libourne) 211	+ 1 050 000.00 €
<i>Sous-total dépenses supplémentaires</i>	<i>+1 050 000.00€</i>
RECETTES	
Chapitre 16 (nouvel emprunt) 1641	+ 1 050 000.00€
<i>Sous-total recettes supplémentaires</i>	<i>+1 050 000.00€</i>
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 1 050 000.00€

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver la Décision budgétaire Modificative n° 1 pour l'exercice 2021.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (20 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 6 procurations, décide :

#### Article 1 :

D'approuver la Décision budgétaire Modificative n° 1 pour l'exercice 2021, comme décrite ci-dessus.

#### Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 08 juillet 2021

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20210708-2021\_41-DE